



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté  
et des Etrangers en France  
Bureau du contentieux  
et de l'éloignement**

Mis à jour 17/03/2021

## **LA DECLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE**

Les jeunes ayant la double nationalité française et algérienne doivent, dans l'année de leur recensement à la mairie de leur domicile, faire une déclaration d'option s'ils veulent effectuer leur journée d'appel et de préparation à la défense en France.

Pour plus d'information sur le recensement militaire et la journée d'appel et de préparation à la défense : voir [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour la déclaration d'option selon l'article 2 de l'accord franco-algérien :

Attention : **L'intéressé doit** contacter le 03 44 06 12 60 pour obtenir un rendez-vous et se rendre à la date obtenue à la :

Préfecture de l'Oise  
Direction de la Citoyenneté et des Etrangers en France  
Avenue de l'Europe  
à BEAUVAIS

### **avec les documents suivants :**

- la copie de la carte nationale d'identité du déclarant en cours de validité
- la copie du livret de famille des parents ou un extrait d'acte de naissance établissant la filiation
- l'attestation de recensement militaire délivrée par la mairie ou tout document émanant du Bureau du Service National portant le numéro d'immatriculation
- un justificatif de la nationalité algérienne du déclarant (copie du passeport algérien ou de la carte d'identité algérienne)

En cas de dossier incomplet la demande ne pourra pas être traitée.

Un original de la déclaration d'option visée par la préfecture sera transmis :

- à l'intéressé
- au Bureau du Service National de Compiègne
- au consulat d'Algérie